

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Pouvoirs 0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, C.PARDO, S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU

F.MALARD

Date de convocation : 11 mai 2023

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

PROJET JEUNES – POSTE ANIMATEUR JEUNESSE
Délibération N°32/2023

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2015, il n'existe plus d'offre de loisirs ni de lieu d'accueil pour les jeunes de 11 à 15 ans qui étudient au collège de l'Albarine, résidents dans la vallée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un animateur jeune est présent afin de proposer une offre adaptée au public jeunesse pour les activités suivantes : activités sportives et culturelles, temps de médiation, accompagnements de projets citoyens, aide à la mobilité, en liaison avec le collège. Cet animateur jeune est sous la responsabilité du C.S.C.A dans le cadre général des activités sociales du Centre.

Pour permettre au C.S.C.A la mise en œuvre de ce projet, la mairie de Saint Rambert en Bugey met à disposition un local dédié et équipé. Elle en assurera les dépenses relatives au fonctionnement de l'action (chauffage, eau, électricité).

La CAF a accepté de subventionner cette prestation de service à hauteur de 39.75% soit 20 300€/an. Le reste à charge est de 30 7 66€. Ce montant est financé selon la clé de répartition de l'Entente Communautaire comme suit :

Arandas	3,03 %	932,21 €
Argis	8,09 %	2 488,97 €
Chaley	2,80 %	861,45 €
Cleyzieu	2,60 %	799,92 €
Conand	2,17%	667,62 €
Nivollet-Montgriffon	2,28 %	701,46 €
Oncieu	1,86%	572,25 €

Saint-Rambert-en- Bugey	42,94 %	13 210,92 €
Tenay	20,45 %	6 291,65 €
Torcieu	13,78%	4 239,55 €
		30.766,00 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Accepte la prise en charge financière du reste à charge selon la clé de répartition habituelle des communes de l'Entente indiquée ci-dessus, ce qui représente **6 291.65€**.
- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire a cet effet et de signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire,
Gaël ALLAIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 24.10.2023



Le Maire,

[Handwritten signature]

C-S Aussé
Adjoint au Maire

[Handwritten signature]

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PROJET JEUNES POSTE ANIMATEUR JEUNESSE

Date de transmission de l'acte : 24/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 24/05/2023

Numéro de l'acte : 32-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230523-32-2023-DE

Date de décision : 23/05/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture